



ARRÊTÉ DU MAIRE DU 22 JUIN 2026

Portant fermeture temporaire de l'école Claude Nougaro en raison d'un épisode caniculaire exceptionnel

Le Maire de la commune de Gardouch,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les prévisions météorologiques annonçant un épisode caniculaire d'intensité exceptionnelle sur le département de la Haute-Garonne ;

Considérant les températures particulièrement élevées attendues à compter du lundi 22 juin 2026 et les risques qu'elles font peser sur la santé et la sécurité des enfants, des personnels enseignants et des agents communaux ;

Considérant que les locaux de l'école Claude Nougaro ne permettent pas de garantir des conditions d'accueil satisfaisantes au regard des températures annoncées ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la protection de la population ;

ARRÊTE

Article 1er :

L'école Claude Nougaro de Gardouch est fermée au public à compter du mardi 23 juin jusqu'au mercredi 24 juin 2026 à 12 h 00 inclus.

Article 2 :

Durant cette période, les activités d'enseignement sont suspendues au sein de l'établissement.

Article 3 :

La commune met en place un service minimum de garderie destiné exclusivement aux familles ne disposant d'aucune autre solution de garde et dont les responsables légaux sont dans l'obligation d'exercer leur activité professionnelle. L'accès à ce service est subordonné à la présentation d'un justificatif de l'employeur de chacun des responsables légaux.

Article 4 :

Le présent arrêté sera transmis à Madame l'Inspectrice de l'Éducation nationale, à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, à la direction de l'école Claude Nougaro et affiché en mairie. Il sera également porté à la connaissance des familles par tout moyen approprié.



Article 5 :

Le Directeur général des services, les services municipaux compétents et la direction de l'école sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gardouch, le 22 juin 2026

Le Maire,
Gilles BOURROUNET



Ampliations :

- Préfecture de la Haute-Garonne
- Inspection de l'Éducation nationale
- Direction de l'école Claude Nougaro
- Affichage en mairie